



TRAIT D'UNION



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY

www.esbly.org

ACTUALITÉS MUNICIPALES

INTERDICTION DE VENTE DE CALENDRIERS



Soyez vigilants ! Comme chaque année, des personnes indélicates profitent de la période des fêtes de fin d'année pour se présenter en tant qu'agents de sociétés prestataires de la commune (ECT Collecte, VEOLIA Propreté) et vendent des calendriers.

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal (*n°2012-274 en date du 3/12/12*) interdit la vente de calendriers sur la commune en faveur de ces prestataires.

Ne vous faites pas abuser !

N'hésitez pas à prévenir les agents de la police municipale en contactant la mairie au ☎ 01.64.63.44.00.

ELECTIONS : ATTENTION !

CHANGEMENT POUR LE BUREAU N°3



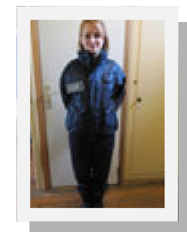
Les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie ne permettront pas de maintenir le **bureau de vote n°3** au Centre de Loisirs.

Ainsi, ce dernier sera exceptionnellement déplacé dans la

salle du conseil de la mairie.

CONTRAT DâAVENIR

Lucie Brisseau a intégré l'équipe de la police municipale d'Esbly le 4 novembre dernier en tant qu'A.S.V.P (agent de surveillance de la voie publique).



La particularité de ce recrutement est qu'il s'agit d'un **contrat dâavenir** (*contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable dans la vie professionnelle).*

Ce contrat d'avenir d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois, va lui permettre de parfaire sa formation et répond à un vrai besoin pour la collectivité compte tenu de son développement.

La municipalité et les agents municipaux

Vous souhaitent un



et une

BONNEE ANNEE

2014



Permanence GRATUITE
d'un urbaniste-conseil
le 1er samedi de chaque mois
de 9h30 à 12h

Trait d'union est un bulletin municipal bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON

Conception et réalisation :
Daniel DUPLESSY, Juliette DEFOY, Marie ELINEAU et Fabrice JOBARD

Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES 1

ÉLÉCTIONS 2
* Élections municipales inscriptions : mode d'emploi !

PRÉVENTION 2
* Intoxication au monoxyde de Carbonne : prudence

SERVICE KANGOUROU 3
* Calendrier 2014

COMMUNIQUÉS 3
* Succès de « mon compte Ameli »
* Tout sur la réforme des retraites

VIE ASSOCIATIVE 4
* Le Père noël prend le train à Esbly
* Don du sang

BIENVENUE 4

AGENDA 4



MAIRIE DâESBLY

7, rue Victor HUGO
CS 90184
77450 ESBLY
☎ 01 64 63 44 00
Fax 01 64 63 12 11
Courriel :
ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :
Permanence état civil

ÉLECTIONS



ÉLECTIONS MUNICIPALES : INSCRIPTIONS MODE DõEMPLOI !

Rappel : les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014

Sur Esbly : 3 bureaux de vote (*Bureau n°1 : restaurant scolaire du centre, bureau n°2 : école des Champs Forts,* ***bureau n°3 : salle du conseil municipal en mairie***).

Si vous venez d'emménager sur la commune ou si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, **vous avez jusqu'au mardi 31 décembre 2013 pour vous inscrire et pouvoir voter en 2014**.

Vous pouvez vous inscrire :

* **par correspondance** : en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site du service public (www.service-public.fr) que vous devez compléter et adresser avec les justificatifs requis à la Mairie d'Esbly. *Attention, seule compte la date de réception du courrier en mairie. Les demandes reçues après le 31 décembre ne seront pas prises en compte.*
* **en vous présentant** à la mairie d'Esbly, tous les jours ouvrés, avant 16h45 le mardi 31 décembre 2013.

Pièces à fournir :

⇒ une pièce d'identité en cours de validité ou expirée, au plus d'un an, permettant d'établir la nationalité française,

⇒ un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF...).

Si vous venez d'emménager à Esbly, vous devez signaler votre changement d'adresse. La démarche et les documents à présenter sont les mêmes que pour une première inscription sur les listes électorales.

Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, vous devez uniquement fournir un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

Demande d'inscription pour les ressortissants de l'Union européenne

Les citoyens originaires d'un des 28 autres pays de l'Union européenne ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et/ou aux élections européennes. Ils sont soumis aux mêmes conditions d'accès que les citoyens français.



Inscription automatique des jeunes de 18 ans

Tous les ans, la mairie reçoit de l'Insee les informations établies sur la base du recensement citoyen obligatoire effectué en vue de participer à la journée défense et citoyenneté. Elle procède alors à l'inscription des jeunes concernés après leur avoir envoyé un courrier.

Attention : le jeune majeur est inscrit automatiquement à condition de s'être fait recenser dans les trois mois suivant son seizième anniversaire. Si le recensement est effectué tardivement ou si la personne a déménagé depuis son recensement, il peut arriver qu'elle ne soit pas inscrite sur les listes électorales. Le jeune majeur doit alors accomplir la procédure de l'inscription volontaire.

PRÉVENTION

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE : PRUDENCE !



On dénombre déjà 75 personnes intoxiquées sur la région francilienne entre le 1er septembre et le 1er novembre 2013.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, lõAgence Régionale de Santé Ile-de-France rappelle les gestes essentiels :

⇒ Faire vérifier et entretenir chaque année, par un professionnel qualifié, les installations de chauffage et les conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale ;

⇒ Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;

⇒ Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;

⇒ Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

Les maux de tête, nausées, vertiges ou troubles visuels sont les premiers symptômes dõune intoxication au monoxyde de carbone.

En cas d'intoxication ou de suspicion :

* Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
* Arrêter si possible les appareils à combustion ;
* Évacuer / quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants ;
* Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15) ;
* Ne pas réintégrer les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Service Kangourou



Service réservé aux Esblygeois !
Les usagers devront présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité lors des dépôts de déchets dangereux.

Lieu de stationnement	Parvis de la mairie
Horaires	9h30 - 12h00

JANVIER	Samedi 18
FÉVRIER	Samedi 22
MARS	Samedi 29
AVRIL	Samedi 19
MAI	Samedi 31
JUIN	Samedi 28
JUILLET	Samedi 19
AOÛT	/
SEPTEMBRE	Samedi 27
OCTOBRE	Samedi 18
NOVEMBRE	Samedi 29
DÉCEMBRE	Samedi 27











Communiqués



SUCCÈS DE « MON COMPTE AMELI »

Plus de 300 000 seine-et-marnais ont opté pour les services en ligne de l'Assurance Maladie. Ainsi, 39% des assurés sociaux du département suivent en direct leurs remboursements et effectuent leurs démarches de santé à distance. **Un résultat qui place la CPAM de Seine-et-Marne 3ème au niveau national sur 101 caisses**.

Comment ouvrir son compte sur ameli.fr ?

Il suffit de demander son code confidentiel en se connectant sur le site **ameli.fr** ou sur l'application mobile de son smartphone. Pour plus d'informations, les conseillers de l'Assurance Maladie sont à l'écoute des assurés dans les **agences dôaccueil** ou au **36 46.**



TOUT SUR LA RÉFORME DES RETRAITES www.reforme.lassuranceretraite.fr

L'assurance retraite met en place un site spécial « réforme des retraites » en s'adressant en priorité aux assurés relevant du régime général, soit 17,8 millions de cotisants et plus de 13,2 millions de retraités.

Ce site est accessible depuis l'espace « réforme » de www.lassuranceretraite.fr pour favoriser l'accès à l'actualité sur la réforme des retraites.

Sur www.lassuranceretraite.fr, sont détaillés :

- les principales mesures
- les questions/réponses les plus fréquentes
- les dernières actualités
- le calendrier de la réforme
- de nombreux liens

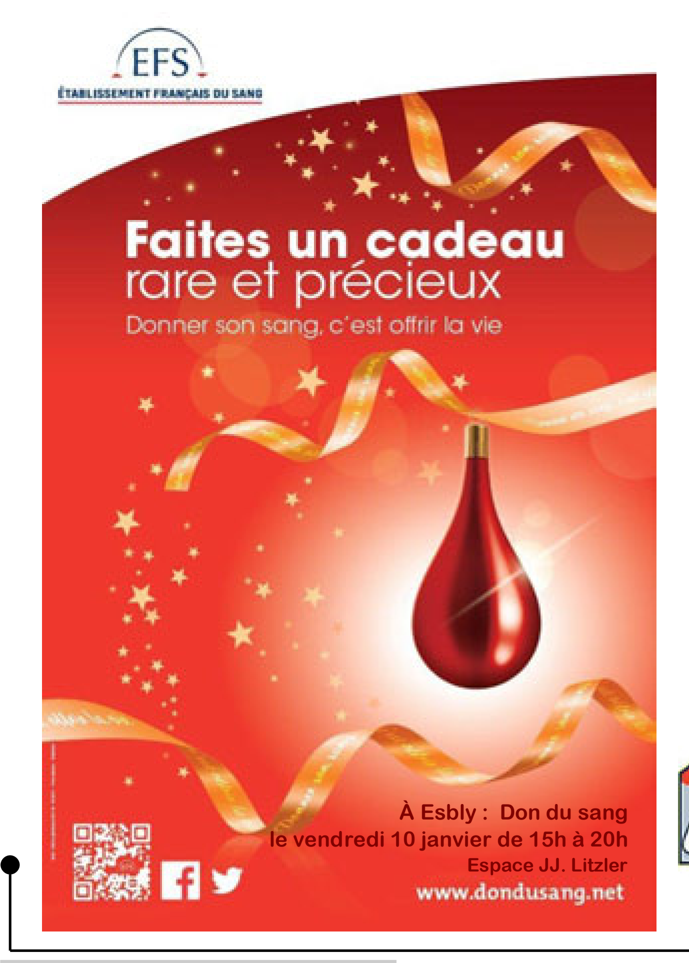
LE P RE NOEL PREND LE TRAIN

Dimanche 22 décembre, le comité des fêtes d'Esbly organise, sur le parvis de la mairie, des animations pour les petits et les grands !

Les enfants recevront une petite surprise avant d'aller, dans un train décoré comme un sapin, faire un tour dans le centre ville en compagnie de la traditionnelle mascotte et d'un père noël plus vrai que nature.

Prenez votre billet pour une matinée festive, il est gratuit !





AGENDA

Dimanche 22 décembre ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð 10h
« Noël en ville » par le Comité des fêtes dôEsbly
Parvis de la Mairie

Dimanche 5 janvier ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð 14h/20h30
Après-midi dansant de lôAFRE *

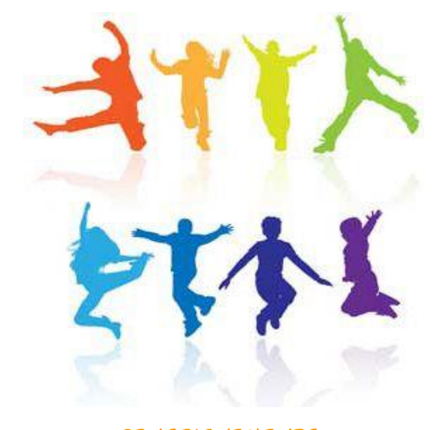
Vendredi 10 janvier ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð 15h/20h
Collecte de sang *

Samedi 25 janvier ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ï - 11h/17h
Dimanche 26 janvier ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ï - 10h/17h
Exposition de photos organisée par le Club Philatélique et le CECE entraide informatique *

Dimanche 9 février ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ïð 13h30
Loto du Comité des fêtes *

Vendredi 14 février ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð ï 20h45
ACTôART danse contemporaine : « La reine sôennuie » *

Dimanche 16 février ð ð ð ð ð ð ð ð ð ð 13h30/19h
Loto de lôECBM *



RENSEIGNEMENTS :
01 64 63 44 06 / 96

* ESPACE J-J.LITZLER (SALLE POLYVALENTE)



POISSONNIER

M. Luc PLESSIS

66 rue du Général Leclerc à Esbly

ouvert les jeudis, vendredis, samedis de 8h à 20h et le dimanche matin de 8h à 13h.

☎ 06.19.36.91.10 luc.plessis@holding-plessis.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE